AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210305-DE
Reçu le 02/04/2021

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement N-1

Décision n° 21 03 05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda ; Madame Nadine Ezingeard par Alain Alessio ; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.*

Absents : *Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir entendu et statué sur le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de : 809 296,87 €

Monsieur Tujague, 1er Vice-président, propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20210325-210305-DE
Reçu le 02/04/2021

Section de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice 2020	+ 489 179,06 €
B- Résultat N-1 reporté (R002)	+ 320 117,81 €
C- Résultat à affecter (A + B)	+ 809 296,87 €
Section d'investissement	
A- Résultat de l'exercice 2020	- 3 123 822,23 €
B- Résultat N-1 reporté (R001)	+ 4 213 488,91 €
C- Résultat cumulé (A + B)	1 089 666,68 €
D- Solde des restes à réaliser	-686 150,70 €
E- Solde d'exécution : C - D	403 515,98 €
Besoin de financement : E	Nul car résultat global excédentaire
Affectation du résultat	
Affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement	0,00 €
Report en fonctionnement au BP 2021 (R002)	809 296,87 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- décide de reporter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 en recette de fonctionnement sur le BP 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC